



Accusé de piratage à tort

Par **nyny46400**, le **09/12/2013 à 09:29**

Bonjour, j'ai un ami qui vient d'être accusé de piratage d'un site d'une mairie dans l'Indre et Loire son adresse IP est apparu après 1 an d'enquête bien sur les gendarmes son venu chez lui avec un mandat pour relever son adresse IP hier et doivent le tenir au courant de ce que le procureur aura décidé ,le hic est que sa box n'était pas sécurisée il y a 1 an , il a sécurisé il y a 2 mois car il s'est aperçu que des numéros de portable apparaissaient sur sa facture alors qu'il connaissait pas.Est ce possible que quelqu'un de mal attentionné se soit branché sur sa box il y a 1 an et est utilisé son adresse IP pour pirater ce site ,dans se cas là que peut faire mon ami et que risque t'il si il est poursuivi pour piratage ?Merci de vos réponses

Par **Lag0**, le **09/12/2013 à 13:53**

Bonjour,
Concernant internet, il est possible effectivement que si votre ami avait un accès wifi non sécurisé, quelqu'un se trouvant à porté ait pu utiliser sa connexion et donc apparaitre avec son adresse IP.
En revanche, il n'y a pas de rapport entre l'utilisation d'internet et l'utilisation du téléphone qui lui ne passe pas par le wifi. A ma connaissance, on ne peut pas, par le wifi, utiliser le téléphone de telle façon que les appels apparaissent sur la facture.

Par **nyny46400**, le **09/12/2013 à 16:17**

Bonjour, merci pour votre réponse mais est ce qu'il risque de prendre pour ça alors que se n'est pas lui? est ce que en cas de doute le procureur pourrai abandonner les accusations car d'après se qu'on a vu sur internet la peine pour piratage est assez lourde perso je lui ai

conseiller de prendre un avocat mais j'avoue qu'il est intérimaire et il se gagne pas beaucoup.

Par **moisse**, le **13/12/2013** à **08:51**

Bonjour,rnA ce stade de l'exposé il n'est pas encore possible de déduire la suite.rnEn effet la connexion à une box non sécurisée demande une proximité immédiate, compte tenu des murs de séparation.rnPar contre la plupart des boxs fonctionnent comme des hots spot en libre service pour les affiliés au même fournisseur d'accès. Je coirs me souvenir que des problèmes et des décisions sont survenues concernant un ou plusieurs abonnées "FREE".

Par **casper59**, le **15/01/2014** à **14:03**

bonjour nyny,rnrnj'ai lu ton post, j'ai fait des études informatique et ayant étudié le droit informatique aussi, je peux te dire malheureusement tu es responsable de ton adresse ip, même si on t'a piraté, en ce qui concerne les téléphones portable qu'il y a sur la facture, c'est possible, à partir d'une adresse ip, tu créé une connexion voip, peut être est ce une adresse secondaire ? à voir, les centres d'appel utilise cette méthode tu penses voir le bon numéro, mais en vérité, c'est un transfert d'appel sur un numéro surtaxé, il doit prendre un avocat, c'est le mieux qu'il puisse faire

Par **james t.west**, le **12/03/2014** à **13:59**

[fluo]bonjour[/fluo] **marque de politess**ern être responsable de l'ip oui mais faut il encore prouver que l'auteur du piratage est bien le propriétaire de l'ip.